

Compte rendu de la séance du vendredi 18 décembre 2020

Secrétaire de la séance : Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACCOLLI

Représentés : Aline DESCOUENS, Pascal AUDABRAM

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2020

DELIBERATIONS:

-Demande de subventions pour la création du sentier de randonnée du Tour du Garrié

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2020

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil:

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION DU SENTIER DE RANDONNEE DU CAP DU GARRIE (DE 2020 047)

Monsieur le Maire présente le projet de création du sentier de randonnée du "Cap de Garrié".

Des devis ont été demandés afin de déterminer le coût estimatif de l'opération.

Le montant total des devis s'élève à 4 501.56 € HT soit 5 197.07 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Préfecture	DETR	30 %	1 350.47 €
Conseil Départemental	DAME	30 %	1 350.47 €
Conseil Régional	FRI	20 %	900.31€
Autofinancement		20 %	900.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **D'inscrire** la somme prévisionnelle de ces travaux au budget 2021

- **De mandater** Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subvention

conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Résultat des votes: Pour: 5+2

Contre:0

Abstention:0

Adoptée

QUESTIONS DIVERSES:

Sentier du Cap de Garrié:

Jean Luc Contaccoli présente au Conseil Municipal le projet du tracé de ce sentier. Il précise que ce projet a été établi suite à plusieurs repérages et ébauche d'un tracé qui ont été faits sous sa responsabilité et auxquels ont participé, Pascal Piétri, Jean-Claude Dedieu, Laurent Balagué, Louis

Pujol et Patrice Rouch. Pascal Piétri regrette que la commission chemins ruraux n'ait pas été associée à cette réflexion. Le Maire précise que ce sentier est une création d'itinéraire de randonnée faite par délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2020 et qu'il n'entre pas dans les prérogatives de cette commission créée par délibération du 2 octobre 2020 dont la mission est de *"réfléchir à la pertinence de rouvrir certains chemins ruraux tombés en désuétude et d'en proposer les modalités d'entretien"*.

Toutefois, afin de prendre en compte l'avis de certains conseillers municipaux sur "l'élargissement" des compétences de cette commission "chemins ruraux", après débat et sur proposition de Jacqueline Sainte Croix, Jean Luc Contacolli est chargé d'organiser une visite sur l'itinéraire proposé avec la commission chemin ruraux pour recueillir son avis sur le projet de tracé.

Par contre les travaux sur le tracé définitif de ce nouveau sentier de randonnée ne commenceront qu'après l'approbation de ce tracé par le Conseil Municipal.

Déneigement:

Suite à l'information communiquée par Laurent Balagué selon laquelle l'entreprise Sarradet qui assurait le déneigement sur la commune a cessé son activité, le Maire est chargé de contacter l'entreprise Sentenac pour assurer la continuité de ce service, cette entreprise ayant déjà effectué le déneigement sur notre commune.

Coupes affouagères:

Pascal Piétri propose que le conseil municipal réfléchisse à l'opportunité de continuer de proposer ce type de service aux habitants de la commune. Le Maire est chargé de prendre contact avec l'ONF afin d'étudier les possibilités d'effectuer une nouvelle coupe et dans quelles conditions, pour que le prix de vente aux habitants intéressés reste attractif.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h30.